

Le Monde selon Linky :

---

Arrêtons la gabegie en France comme c'est déjà  
le cas dans d'autres pays

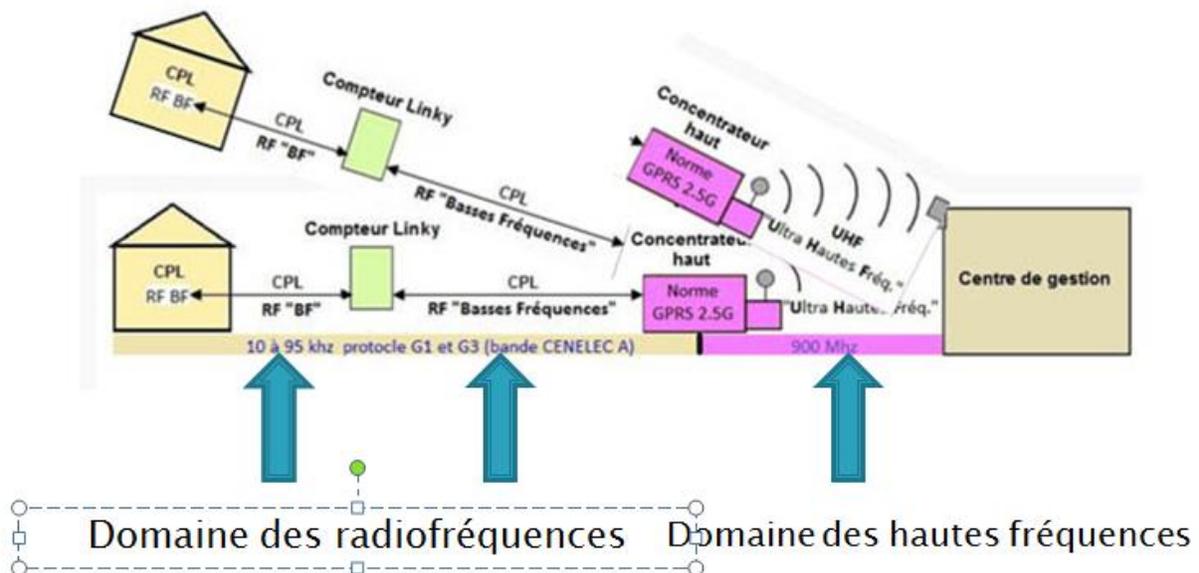
---

# De quoi s'agit-il ?

## 1. L'écran de fumée législatif

- Ni la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (215 articles)
- Ni le Code de l'Energie modifié par l'article 28 de la précédente loi
- Ne font allusion au Linky
- Les premiers articles de ces lois précisent : « La politique énergétique....4° Préserve la santé humaine et l'environnement.... »
- Données de comptage sous réserve de l'accord du consommateur, courbe de consommation,....

## 2. La réalité du fonctionnement du Linky



## 3. LINKY nous impose du CPL dans nos habitations

LINKY injecte du CPL (35-96 kHz) dans les fils électriques des habitations, fils non blindés, qui ne sont pas prévus pour véhiculer de telles fréquences et réagissent donc comme des antennes.

Ces radiofréquences rayonnent dans la maison autour des câbles et « réverbèrent » sur les parois (Thèse Amilcar)

Elles sont mesurables de façon significative jusqu'à une distance de 1 à 2,50 mètres du fil électrique, d'après les essais réalisés par CRIIREM.

Le CPL circule en amont et en aval du compteur (CSTB)

#### **4. Le concentrateur est un relai GSM**

700.000 concentrateurs sont programmés

Le danger potentiel des champs électromagnétiques et leur effet sur l'environnement :

Résolution 1815 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe demande de revoir les fondements scientifiques des normes actuelles d'exposition aux champs électromagnétiques fixées par la Commission internationale pour la protection contre les rayonnements non ionisants (International Commission on Non-Ionising Radiation Protection), qui présentent de graves faiblesses, et d'appliquer le principe «ALARA»,

OMS : les champs magnétiques des radiofréquences sont possiblement cancérogènes (catégorie 2B)

Professeur Belpomme : les champs magnétiques sont néfastes pour la santé

#### **5. Aucune expérimentation n'a pris en compte l'ampleur du sujet**

Les expérimentations d'ERDF et CRE en 2011 n'ont testé que les émissions CPL du compteur et elles ont estimé que le GSM était connu.

La demande d'expérimentation indépendante du CRIIREM (février 2016) n'a pas toujours pas été satisfaite

Impacts sur les matériels domestiques non testés dans les essais ANFR (05/2016) ou ANSES (06/2017),

Émetteur Radio Linky non testé lors de ces expérimentations,

#### **6. Rapports ANFR (05/2016), ANSES et CSTB (juin 2017)**

L'ANFR ne s'est occupé que des émissions électromagnétiques à 20 cm du compteur (<https://www.anfr.fr/fr/toutes-les-actualites/actualites/compteurs-linky/#menu2>)

L'ANSES note (<https://www.anses.fr/fr/system/files/AP2015SA0210Ra.pdf>) :

Ces données mettent en évidence un nombre de communications CPL dans les logements plus élevé que celui initialement anticipé sur la base des informations fournies par l'opérateur,.....

Les essais du CSTB mentionnent

Dans un logement situé à proximité de logements équipés de compteurs communicants Linky, l'exposition aux signaux CPL existera, qu'il y ait ou non un compteur communicant dans ce logement.

## **7. Recommandations ANSES juin 2017**

Dans son rapport d'expertise de juin 2017 l'ANSES recommande en conclusion (<https://www.anses.fr/fr/system/files/AP2015SA0210Ra.pdf>):

Les niveaux d'exposition induits par les compteurs communicants sont très faibles. Cependant, même si l'exposition d'un seul objet communicant induit une exposition très faible vis-à-vis des valeurs limites réglementaires, du fait de leur multiplication prévisible, il paraît important de continuer à quantifier l'exposition due à toutes les sources,

...

Il paraît par ailleurs nécessaire de réaliser des études sur les effets biologiques/sanitaires potentiels liés à des expositions aux champs électromagnétiques de fréquences situées dans la bande des 50-100 kHz utilisées en France

## **8. L'intérêt pour le consommateur ?**

Grâce à l'ERL le consommateur sera censé disposer des informations relatives à sa consommation électrique (Comment ? gratuité ?)

Mais des offres similaires existent déjà avec les compteurs existants

Qinergy propose déjà des services de ce genre

EDF aussi avec Sowe

Diverses applications existent permettant de maîtriser sa consommation

# Enedis n'est plus un électricien mais un opérateur Big Data

## 9. Déclaration de Monsieur Monloubou

« Notre métier évolue et nous sommes désormais un opérateur de Big data qui va bientôt gérer 35 millions de capteurs connectés ».

« Nous avons anticipé cette question et nous sommes déjà capables de mettre à la disposition du client toutes les données de consommation et d'état du réseau ».

« Toutes ces données ont à l'avenir vocation à être agglomérées et donc anonymisées pour être mises à la disposition des collectivités qui sont très intéressées pour évaluer leur efficacité énergétique ».

« La loi Lemaire est en train de développer le cadre de mise à disposition de ces données. Les clients qui le veulent peuvent d'ailleurs déjà mettre leurs données à disposition d'entreprises s'ils nous le demandent. Comme par exemple à une société de surveillance ». <http://www.journaldunet.com/economie/energie/1181724-philippe-monloubou-enedis-erdf-est-un-operateur-de-big-data/>

## 10. Marketing de nos profils de consommation

Linky permettra de connaître

Nos habitudes de consommation énergétique,

Nos types de matériels électriques,

Nos heures de présence au logement,

pour permettre à Enedis de revendre ces données au sein de l'E-commerce

# LINKY et LES SMARTS GRIDS : UNE IMPOSTURE ECOLOGIQUE

## 11. Désastre écologique

Destruction des 35 millions de compteurs actuels prévus pour durer plus de 60 ans

Obsolescence de plus en plus rapide des systèmes et objets

Appareils électriques et domotiques non adaptés au CPL  
([http://www.erdf.fr/sites/default/files/DP\\_Signature-Convention\\_ERDF-ADEME.pdf](http://www.erdf.fr/sites/default/files/DP_Signature-Convention_ERDF-ADEME.pdf))

Une exploitation toujours plus grande des matières premières classiques et des métaux rares

Projet énergivore

## 12. Une transition écologique avec une consommation électrique exponentielle

H. Proglia se déclare: « convaincu qu'à l'horizon 2030, compte tenu de l'augmentation de la demande, l'ensemble du parc nucléaire actuel - y compris Flamanville - suffira à peine à couvrir la moitié des besoins »

La poursuite du programme nucléaire rendu irréversible

O. Masset directeur général d'Enedis : le compteur électrique communicant a été introduit par l'Union Européenne « pour faciliter l'ouverture des marchés ».

# L'attitude inqualifiable d'Enedis

## 13. Le Linky n'est pas obligatoire

Commission des affaires économiques 2 février 2016 : Audition de Monsieur Monloubou : « nous n'avons certes pas vocation à forcer la porte de qui que ce soit »

Réponses Enedis aux lettres des consommateurs : « le remplacement du compteur de votre logement est obligatoire »

## 14. Enedis se comporte en terrain conquis

Pénétration dans des espaces privés

Installation des compteurs sans prévenir les propriétaires des logements

Harcèlement téléphonique des consommateurs

Chantage dans les habitations neuves

Installation des concentrateurs (0,9 GHz à proximité d'écoles)

## 15. Conséquence de ces installations forcées

Mais qui va indemniser les consommateurs

En cas d'impact sur la santé

En cas de perturbation sur les matériels domestiques

Les nouveaux contrats sont libellés en KVA et non plus en KW et ne permettront plus un quelconque dépassement (cas de la casemate du Magnéto)

La Commune de Bayonne et l'Agglomération ont interdit les Linky sur les biens du Patrimoine de la Ville de Bayonne et de l'Agglomération

## 16. Le dernier subterfuge d'Enedis

Enedis propose d'aider les Communes à constituer les PCEAT (Plan Climat énergie Territorial)

Un Plan Climat Energie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire

Et de conventionner avec ENEDIS pour obtenir les données de consommation d'électricité sur le territoire dans le cadre de l'élaboration du P.C.A.E.T

Comment obtenir les données de consommation électrique sur le territoire ?

Réponse d'Enedis : Linky est là.

Linky n'est qu'un élément du développement de l'effacement diffus, des smart grids et de la fin du service public de l'électricité